

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2023**

GSR

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0125](#), p. 8 ;
 - (ii) Dossier R-4008-2017, décision [D-2023-022](#), p. 52, par. 191.

Préambule :

(i) « Pour ce qui est du prix du verdissement du réseau gazier, conformément à la décision D-2022-156, les volumes de GNR détenus en inventaire au 30 septembre 2022 ne sont pas socialisés. »

(ii) « [191] Pour l'ensemble de ces motifs, la Régie accueille la demande d'Énergir de ne pas livrer les volumes de GSR détenus en inventaire au 30 septembre 2022 au moyen du tarif de fourniture de gaz naturel traditionnel et de ne pas transférer les surcoûts au Tarif de contribution au verdissement du réseau gazier, malgré qu'elle n'atteigne pas la cible de 1 % prescrite au Règlement pour l'année 2021-2022. »

Demande :

- 1.1 Veuillez confirmer que la décision à laquelle réfère Énergir à la référence (i) devrait plutôt être celle indiquée à la référence (ii).

- 2. Références :**
- (i) Pièces B-0140 et B-0142, déposées sous pli confidentiel;
 - (ii) Pièce [B-0150](#), p. 4 à 7;
 - (iii) Pièce B-0149 et B-0151, déposées sous pli confidentiel;
 - (iv) Dossier R-4008-2017, décision [D-2023-022](#), p. 65 et 66, par. 247.

Préambule :

(i) Énergir présente sa prévision d'approvisionnement et de distribution de gaz naturel renouvelable (GNR) – Horizon 2024-2027.

(ii) « Énergir a, par la suite, conclu d'autres contrats pour être en mesure de répondre aux cibles prévues au Règlement. Le 26 juillet 2021, la Régie a approuvé, dans sa décision D-2021-096, les caractéristiques des contrats signés avec EDL, GIGME, Petawawa et Archaea.

[...]

Dernièrement, Énergir a conclu trois contrats d'approvisionnement en GSR. Deux contrats provenant de son processus d'AO 2022 et un contrat provenant d'une négociation de gré à gré. Ces contrats ne nécessitent pas d'approbation spécifique puisque ceux-ci respectent les

caractéristiques autorisées par la Régie (prix, terme, volumes). Les caractéristiques de ces trois contrats d'approvisionnement en GSR sont présentées à l'annexe 3.

[...]

Le 18 avril 2023, Énergir a conclu un contrat (contrat NWNR_OH) avec NW Natural Renewables (NWNR). »

(iii) Énergir présente des informations en lien avec sa demande d'approbation des caractéristiques d'un contrat d'achat de GSR.

(iv) « [247] *En conséquence, la Régie autorise la caractéristique de prix comme étant, à titre de première composante de celle-ci, le prix moyen maximal, indexé au 1^{er} octobre de chaque année selon l'indice des prix à la consommation présenté dans le dossier tarifaire, en dollar par gigajoule (\$2022/GJ), fonctionnalisé à Dawn, comme suit :*

2022-2023 : 20 \$/GJ

2023-2024 : 20 \$/GJ

2024-2025 : 25 \$/GJ

2025-2026: 25 \$/GJ »

Demandes :

- 2.1 La Régie note que les prévisions de volumes et de prix du GSR présentées par Énergir à la référence (i) ne prennent pas en compte les quatre contrats signés en 2023, identifiés aux références (ii) et (iii). Veuillez déposer une version à jour des pièces B-0140 et B-0142.
- 2.2 La Régie note que les contrats de Petawawa et de GIGME indiqués à la référence (ii) ne se retrouvent pas aux références (i) et (iii). Veuillez justifier ou déposer une version révisée des pièces B-0140, B-0142, B-0149 et B-0151.
- 2.3 La Régie note que les prix cibles (\$/GJ) présentés à l'Annexe 3 de la référence (iii) diffèrent de ceux présentés aux pages 40 et 41 de la référence (i), pour chacune des années tarifaires. De plus, lorsque la Régie reproduit les calculs à partir des prix cibles de la référence (iv) et des facteurs d'indexation de la référence (i), elle obtient des résultats différents de ceux aux références (i) et (iii). Veuillez fournir le détail des calculs des prix cibles présentés aux références (i) et (iii), et expliquer la différence le cas échéant. En cas d'erreur, veuillez déposer une version révisée des pièces B-0140, B-0142, B-0149 et B-0151.